

GROUPE BERKEM SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

Deixis
4 bis Chemin de la Croisière
33550 Le Tourne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
GROUPE BERKEM SA
20 Rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE BERKEM SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les impacts liés à la transition au référentiel comptable IFRS exposés dans les notes 3.1.1 « Modalités de transition » et 4 « Etat des variations de capitaux propres » de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier, les impacts sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021 relatif à l'opération de prise de contrôle de Berkem Développement par Groupe Berkem SA.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 16 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

antoine PRIOLLAUD *Gaël Colabella*

 *Nicolas de Laège de Meux*

Antoine PRIOLLAUD

Gaël COLABELLA

Nicolas de LAAGE de MEUX

Groupe **berkem**[®]

GROUPE BERKEM

**COMPTES CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert

33290 Blanquefort

Sommaire

Etats financiers consolidés	5
1. Etat du résultat net.....	5
2. Etat du résultat global	5
3. Etat de la situation financière nette.....	6
4. Etat des variations de capitaux propres	8
5. Tableau des flux de trésorerie.....	9
Notes relatives aux états financiers consolidés	10
1. Description de l'entreprise.....	10
2. Faits marquants de l'exercice.....	10
2.1. Mise en place d'un financement de 70 millions d'euros	10
2.2. Intégration fiscale.....	11
2.3. Acquisition d'actions propres.....	12
2.4. Plan d'attribution gratuite d'actions	12
3. Cadre de préparation	13
3.1. Normes International Financial Reporting Standards (IFRS).....	13
3.1.1. Modalités de transition	13
3.1.2. Exceptions obligatoires et exemptions facultatives appliquées	14
3.1.3. Nouvelles normes, amendements et interprétations.....	15
3.1.4. Rapprochement des états de la situation financière, du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	15
3.1.5. Descriptif des principaux impacts de la transition IFRS	16
3.1.6. Passage du résultat 2021 publié en normes françaises au résultat IFRS 2021	17
3.1.7. Passage du compte de résultat 2021 IFRS par nature au compte de résultat IFRS 2021 par fonction	18
3.1.8. Passage du bilan 2021 publié en normes françaises au bilan IFRS 2021	18
3.2. Utilisation d'estimations et de jugements	19
3.3. Continuité d'exploitation.....	20
3.4. Pandémie de Covid-19 et guerre en Ukraine	20
3.4.1. Pandémie de Covid-19.....	20
3.4.2. Guerre en Ukraine	20
3.5. Résumé des conventions comptables significatives	21
3.5.1. Méthode d'évaluation	21
3.5.2. Base de consolidation.....	21
3.5.3. Conversion des devises	22
3.5.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	22

3.5.5.	Frais d'exploitation	23
3.5.6.	Autres produits et charges opérationnels.....	25
3.5.7.	Charges et produits financiers.....	25
3.5.8.	Impôt sur les sociétés	26
3.5.9.	Obligations en matière d'avantages sociaux.....	26
3.5.10.	Paievements en actions	27
3.5.11.	Regroupement d'entreprises	27
3.5.12.	Autres immobilisations incorporelles.....	28
3.5.13.	Immobilisations corporelles détenues et louées	29
3.5.14.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.....	31
3.5.15.	Instruments financiers.....	31
3.5.16.	Stocks.....	32
3.5.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	33
3.5.18.	Provisions pour risques	33
3.5.19.	Informations sectorielles.....	33
4.	Gestion des risques financiers.....	34
4.1.	Risque de change.....	34
4.2.	Risque de liquidité	34
4.3.	Risque de taux d'intérêt	35
4.4.	Risque de crédit.....	35
5.	Présentation des états financiers.....	35
5.1.	Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.....	35
5.2.	Ecarts d'acquisition	35
5.2.1.	Test de dépréciation.....	35
5.2.2.	Analyse de sensibilité	36
5.3.	Immobilisations incorporelles	36
5.4.	Immobilisations corporelles	38
5.5.	Actifs financiers	39
5.6.	Impôts différés	40
5.7.	Stocks.....	40
5.8.	Clients et autres débiteurs	41
5.9.	Créances d'impôts	42
5.10.	Autres actifs courants.....	42
5.11.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	42
5.12.	Capital social.....	42
5.13.	Prime d'émission	43

5.14.	Actions propres	43
5.15.	Bons de souscription d'actions, options d'achats d'actions et attributions gratuites d'actions	43
5.16.	Provisions	44
5.17.	Dettes financières.....	46
5.18.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	48
5.19.	Autres passifs courants	48
5.20.	Chiffre d'affaires.....	48
5.20.1.	Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité	48
5.20.2.	Répartition géographique du chiffre d'affaires	48
5.20.3.	Clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires des sociétés du périmètre ..	49
5.21.	Frais de recherche et développement	49
5.22.	Produits et charges d'exploitation par nature hors autres produits et charges opérationnels	50
5.22.1.	Production immobilisée	50
5.22.2.	Charges de personnel.....	50
5.22.3.	Dotations et reprises sur amortissements et provisions.....	51
5.23.	Autres produits et charges opérationnels.....	51
5.24.	Résultat financier.....	51
5.25.	Impôts sur le résultat	52
5.26.	Preuve d'impôt	52
5.27.	Information sectorielle	52
6.	Effectifs.....	54
7.	Transactions entre les parties liées	54
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	55
9.	Engagements hors bilan	55
9.1.	Engagements donnés	55
9.2.	Engagements reçus	56
10.	Événements postérieurs à l'arrêté des comptes annuels	56

Etats financiers consolidés

1. Etat du résultat net

		2022	2021
Chiffre d'affaires	5.20	51 566	46 049
Coût des produits et services vendus		- 35 613	- 28 645
Marge brute		15 953	17 404
Recherche et Développement	5.21	- 1 731	- 387
Ventes et Marketing		- 7 483	- 6 266
Frais Généraux et Administratifs		- 5 585	- 4 235
Résultat opérationnel courant		1 154	6 516
Autres produits opérationnels	5.23	713	418
Autres charges opérationnelles	5.23	- 2 395	- 1 347
Résultat opérationnel		- 527	5 587
Produits financiers		147	225
Charges financières		- 1 018	- 3 719
Résultat financier	5.24	- 871	- 3 494
Impôt sur les sociétés	5.25	- 169	- 899
Résultat net		- 1 567	1 193

2. Etat du résultat global

<i>En k euros</i>	2022	2021
Eléments du résultat global non recyclables	- 126	75
OCI Engagement retraite	- 168	102
ID sur OCI Engagement retraite	42	- 27
Eléments du résultat global recyclables	48	- 57
OCI sur couverture de trésorerie partie efficace	48	- 57
ID sur OCI sur couverture de trésorerie partie efficace	-	-
Autres éléments du résultat global	- 78	18

3. Etat de la situation financière nette

<i>en k euros</i>		31/12/2022	31/12/2021	01/01/2021
Ecart d'acquisition	5.2	9 043	9 043	9 043
Immobilisations incorporelles	5.3	6 148	5 792	5 751
Immobilisations corporelles	5.4	18 892	14 147	14 306
Autres actifs financiers	5.5	208	226	9 018
Impôts différés	5.6	2 168	2 168	1 096
Actifs non-courants		36 458	31 375	39 215
Stocks et en-cours	5.7	11 377	7 254	6 317
Clients et autres débiteurs	5.8	10 980	11 216	19 487
Créances d'impôt	5.9	1 225	2 547	2 320
Autres actifs courants	5.10	1 132	263	188
Valeurs mobilières et autres placements	5.11	18	69	68
Disponibilités	5.11	11 532	15 533	2 449
Actifs courants		36 263	36 882	30 828
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-	-
Total Actif		72 721	68 257	70 042

<i>en k euros</i>		31/12/2022	31/12/2021	01/01/2021
Capital	5.12	39 791	39 791	50
Primes liées au capital	5.13	27 734	29 801	-
Autres réserves		- 38 549	- 41 319	1 621
Résultat de l'exercice		- 1 567	1 193	-
Capitaux propres, part du groupe		27 409	29 467	1 671
Intérêts minoritaires		-	-	461
Capitaux propres		27 409	29 467	2 132
Emprunts et dettes financières	5.17	24 334	16 908	45 801
Engagements envers le personnel	5.16	1 283	1 193	1 184
Autres provisions	5.16	-	281	-
Impôts différés		0	- 0	-
Autres passifs long terme		145	227	-
Passifs non courants		25 762	18 609	46 985
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	5.17	3 220	5 452	580
Provisions (part à moins d'un an)	5.16	294	-	50
Fournisseurs et autres créditeurs	5.18	13 499	13 868	17 751
Dettes d'impôt		613	9	379
Autres passifs courants	5.19	1 925	852	2 165
Passifs courants		19 551	20 181	20 925
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-	-
Total Passif		72 721	68 257	70 042

4. Etat des variations de capitaux propres

<i>En k euros</i>	Capital	Primes liées au capital	OCI	Autres réserves hors OCI	Résultat de de l'exercice	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 01/01/2021	50	-	-	-13	-	37		37
Apport-cession des titres Berkem Développement*	29 135	-	-133	- 36 667	-	-7 665	461	-7 204
Situation après apport-cession Berkem Dev.	29 185	-	-133	-36 680	-	-7 628	461	-7 167
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 193	1 193	-	1 193
Autres éléments du résultat global	-	-	18	-	-	18	-	18
Total du résultat global	-	-	18	-	1 193	1 211	-	1 211
Introduction en bourse	10 618	29 802	-	-	-	40 420	-	40 420
Réduction de capital motivée par les pertes	-13	-	-	13	-	0	-	0
Rachat des minoritaires	-	-	-	-4 536	-	-4 536	- 461	- 4 997
Situation au 31/12/2021	39 790	29 802	- 115	- 41 203	1 193	29 467	-	29 467
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	- 1 567	- 1 567	-	- 1 567
Autres éléments du résultat global	-	-	- 78	-	-	- 78	-	- 78
Total du résultat global	-	-	- 78	-	- 1 567	- 1 645	-	- 1 645
Affectation du résultat N-1	-	-	-	1 193	- 1 193	-	-	-
Dividendes versés	-	- 1 061	-	-	-	- 1 061	-	- 1 061
Mouvements sur actions propres	-	-	-	- 369	-	- 369	-	- 369
Paiements en actions	-	-	-	1 017	-	1 017	-	1 017
Autres variations	-	- 1 007	-	1 008	-	1	-	1
Situation au 31/12/2022	39 791	27 734	- 193	- 38 355	- 1 567	27 409	-	27 409

*La diminution des réserves du Groupe de 36 667 K€ correspond à la différence entre les titres acquis du groupe Berkem Développement et la valeur des capitaux propres de ce groupe, en raison de la non-applicabilité de la norme IFRS 3.

5. Tableau des flux de trésorerie

<i>En k euros</i>	2022	2021
Résultat net total consolidé	- 1 567	1 193
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	4 285	3 360
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	41	- 225
Elim. des profits / pertes sur actualisation	-16	
Autres prod. et charges sans incidence trésorerie	1 017	1 043
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 760	5 372
Elim. de la charge (produit) d'impôt	169	900
Elim. du coût de l'endettement financier net	808	2 400
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 737	8 672
Incidence de la variation du BFR	- 4 225	483
Impôts payés	882	- 2 588
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 394	6 567
Incidence des variations de périmètre	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 296	- 3 334
Acquisition d'actifs financiers	- 200	0
Variation des prêts et avances consentis	- 744	2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	224
Cession d'actifs financiers	195	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 7 042	- 3 109
Augmentation de capital	-	40 457
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 369	-
Emission d'emprunts	24 500	-
Frais d'émission d'emprunt	- 1 189	-
Remboursement d'emprunts	- 19 568	- 22 230
Intérêts financiers nets versés	- 655	- 3 161
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	- 1 061	-
Rachat de minoritaires	-	- 5 458
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 657	9 610
Incidence de la variation des taux de change	-	-
Variation de la trésorerie	- 3 991	13 068
Trésorerie d'ouverture	15 395	2 327
Trésorerie de clôture	11 403	15 395

Notes relatives aux états financiers consolidés

1. Description de l'entreprise

Créé en 1993 par M. Olivier Fahy, Groupe Berkem se positionne comme un intégrateur de la chimie du végétal au cœur des produits chimiques conventionnels. Expert de la chimie verte depuis plus de vingt-cinq ans, Groupe Berkem participe activement à la transition vers des produits biosourcés, avec pour mission d'intégrer la chimie du végétal au cœur du quotidien. Son expertise dans l'extraction végétale et la formulation lui permet d'identifier des actifs naturels de spécialité issus de matières premières végétales, de les extraire et de les formuler pour les mettre au service des marchés de grandes tailles comme les secteurs de la santé et l'hygiène publique, la cosmétique, l'agroalimentaire et des matériaux de construction. Il cible particulièrement des marchés de spécialités comme les polyphénols, la préservation du bois, les résines alkydes et les biocides organiques.

Le Groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation via deux pôles d'expertises :

- L'extraction végétale par le biais des filiales Eurolyo et Berkem. A travers sa filiale Berkem, le Groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfiques. Berkem cible des principes actifs comme les polyphénols, antioxydants naturels extraits à partir des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs des compléments alimentaires, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Depuis 2018, à travers sa filiale Eurolyo, le Groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage. Le pôle d'expertise d'extraction végétale contribue à hauteur de 31% du chiffre d'affaires consolidé et s'établit à 15 934 K€ au 31 décembre 2022.
- La formulation : à travers ses filiales Adkalis et Lixol, le Groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie. Le pôle formulation contribue à hauteur de 69% du chiffre d'affaires consolidé pour s'établir à 35 631 K€ au 31 décembre 2022. Ce chiffre d'affaires issu du pôle formulation progresse fortement en 2022, notamment grâce à l'accélération de la demande de solutions biosourcées dans le secteur de la construction, mais également sur le marché de la lutte antiparasitaire.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Mise en place d'un financement de 70 millions d'euros

Le 26 juillet 2022, Berkem Développement a conclu un financement de 70 millions d'euros dont 63,5 millions d'euros de dette senior et 6,5 millions d'euros en obligations relance.

L'opération de financement se compose :

- D'un contrat de dette senior composé des éléments suivants :
 - o Un Prêt de Refinancement d'un montant total de 12 millions d'euros (comprenant deux tranches de respectivement 7,8 millions d'euros amortissable et 4,2 millions d'euros in fine). L'objet de ce prêt était le remboursement de la dette senior initiale contractée en 2018 (tranche A et B) ;
 - o Une ligne de Crédit d'Investissement de 6,5 millions d'euros (comprenant deux tranches de respectivement 4,225 millions d'euros et 2,275 millions d'euros). Une première tranche de 3 millions d'euros était versée à la clôture ;
 - o Une ligne de Crédit Renouvelable de 5 millions d'euros, dont les sommes n'ont pas encore été débloquées ;
 - o Une ligne de Crédit de Croissance Externe de 40 millions d'euros dont les sommes n'ont pas encore été débloquées.
- D'une souscription à 6,5 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France (5,850 millions d'euros) et par le fonds Obligations Relance France Eurazeo Investment Manager (650 millions d'euros).

Le pool bancaire du contrat de dette senior est composé de six prêteurs : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes, la Banque Palatine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le Crédit Lyonnais et la Banque Postale.

En date du 31 décembre 2022, 21,5 millions d'euros étaient tirés :

- Le prêt de refinancement (tranches A et B) à hauteur de 12 millions d'euros ;
- Le Crédit d'Investissement à hauteur de 3 millions d'euros.
- Les Obligations relance à hauteur de 6,5 millions d'euros.

Il restait donc 48,5 millions d'euros de lignes non tirées au 31 décembre 2022.

La dette senior sont sujettes au respect deux ratios : ratio de service de la dette et ratio de levier. Ces deux ratios sont respectés au 31/12/2022.

2.2. Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale dont la société BERKEM DEVELOPPEMENT était la tête de groupe a pris fin le 31 décembre 2021. Un nouveau groupe d'intégration fiscale a été constitué depuis le 1^{er} janvier 2022. La société tête de groupe est la société GROUPE BERKEM, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 820 941 490. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale sont les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL.

Les principaux termes de la convention d'intégration fiscale sont les suivants :

- Chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable directement, en tenant compte de l'ensemble des droits à imputation (déficits imputables, crédits d'impôts) dont cette société intégrée aurait bénéficié en l'absence d'intégration ;

- A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale intégrée ne sera titulaire d'aucune créance sur la société tête de groupe, pas même dans l'hypothèse où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ;
- La contribution versée par chaque société intégrée est, le cas échéant, réduite du montant du crédit d'impôt recherche déclarée par celle-ci ; la fraction du crédit d'impôt excédant la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés de la société intégrée lui sera remboursée par la société tête de groupe.

2.3. Acquisition d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à TP ICAP, la société GROUPE BERKEM a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions, sur le marché Euronext Growth Paris, au cours de l'année 2022. Ces opérations ont été réalisées conformément au programme de rachat d'actions autorisé par son Assemblée générale.

La société a ainsi procédé à :

- L'achat de 82 435 actions pour un montant d'opérations total de 679 793,77 € ;
- La vente de 55 938 actions pour un montant d'opérations total de 439 841,81 €.

2.4. Plan d'attribution gratuite d'actions

Un plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée générale du 26 avril 2021, a été signé par la société GROUPE BERKEM le 3 mars 2022. Celui-ci prévoit l'attribution d'actions admises aux négociations sur le marché Euronext Paris au profit de certains membres du personnel salarié du groupe. La période d'acquisition d'un an, au terme de laquelle les salariés bénéficiaires sont devenus définitivement propriétaires des actions, a pris fin le 3 mars 2023. Cette date marque le début de la période de conservation d'un an, durant laquelle les bénéficiaires ont l'interdiction de céder les actions attribuées.

L'attribution est assortie d'une condition de présence des salariés bénéficiaires. En cas de perte du statut de salarié, pour quelque raison que ce soit hors décès, mise à la retraite ou invalidité de 2ème ou 3ème catégorie (au sens de l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale), pendant la période d'acquisition, l'attribution sera résolue et ledit bénéficiaire perdra tout droit à l'attribution définitive sans qu'il puisse bénéficier d'un droit à indemnisation.

En vue de la mise en œuvre de ce plan d'attribution gratuite d'actions, la société GROUPE BERKEM a conclu le 6 décembre 2022 une convention d'intermédiaire de rachat d'action avec MIDCAP, subdivision de TP ICAP. La convention porte sur l'acquisition d'un total de 111 250 actions, dont 28 548 avaient été acquises au 31 décembre 2022 et 82 702 restaient à acquérir.

Il n'a été procédé à aucune augmentation de capital en vue de mettre en œuvre de ce plan d'attribution gratuite d'actions.

3. Cadre de préparation

3.1. Normes International Financial Reporting Standards (IFRS)

3.1.1. Modalités de transition

Le 8 mars 2021, la société Groupe Berkem a acquis auprès de HOF 93% de la société Berkem Développement : 81% par apport cession de titres et 12% en numéraire.

Dans la mesure où, (i) Berkem Développement et Groupe Berkem étaient détenues par HOF avant l'opération et continuent de l'être après l'opération et (ii) la société Groupe Berkem n'ayant pas de substance économique au moment de l'opération, en application de IFRS 3.B18, la société Groupe Berkem ne peut être identifiée comme étant l'acquéreur. Ce rapprochement ne répondant pas à la définition d'un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, la société n'a pas appliqué la méthode de l'acquisition.

La société a donc consolidé les actifs et passifs de l'activité préexistante sur la base de leur valeur nette comptable dans les comptes du groupe Berkem Développement sans reconnaissance d'un goodwill ni l'identification d'incorporels. La différence entre le coût de la transaction et la valeur comptable des actifs et passifs du groupe Berkem Développement a été comptabilisée en capitaux propres.

Ce traitement comptable a été appliqué au 1^{er} janvier 2021, date d'ouverture de la première période présentée bien que la transaction soit intervenue le 8 mars 2021.

Le 15 décembre 2021, les 7% de titres restant ont été rachetés à M CAPITAL, pour une valeur de 3 436 K€. Cette transaction, sans incidence sur le contrôle de Berkem Développement, a été considérée comme une transaction entre actionnaires et comptabilisée en capitaux propres conformément à IFRS 10.

De plus, la société Berkem Développement a acquis en 2021 les titres de la société Berkem détenus par la société M CAPITAL. L'opération a porté sur 1 532 991 titres pour une valeur totale de 2 022 K€. Du fait de cette acquisition, à la clôture 2021, la société Berkem Développement détient 100 % du capital de la société BERKEM.

Cette transaction, sans incidence sur le contrôle de Berkem SAS, a été considérée comme une transaction entre actionnaires et comptabilisée en capitaux propres conformément à IFRS 10.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 sont donc d'une durée de 12 mois. Les éléments de résultat utilisés pour la préparation des comptes consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

A la suite de ces deux opérations, l'ensemble des minoritaires a été racheté.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers. Par conséquent, les totaux de certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos les 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux Normes *International Financial Reporting Standards* (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adopté au sein de l'UE. Le terme « IFRS » désigne collectivement les Normes comptables internationales (« IAS ») et les IFRS ainsi que les

interprétations émises par le Comité permanent d'interprétation (« SIC ») et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), dont l'application est obligatoire pour les périodes présentées.

Ces états financiers sont les premiers que le Groupe a établis conformément aux normes IFRS en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » a été appliquée à l'ensemble des périodes présentées à partir de la date de transition au 1^{er} janvier 2021. Par conséquent, ces états financiers sont conformes aux normes IFRS applicables au 31 décembre 2021 et les mêmes méthodes comptables ont été appliquées lors de la préparation des états financiers de l'exercice au 31 décembre 2021 et de l'état de la situation financière d'ouverture de la Société au 1^{er} janvier 2021.

3.1.2. Exceptions obligatoires et exemptions facultatives appliquées

IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants certaines exemptions de l'application rétrospective de certaines exigences en vertu des IFRS.

Le Groupe a appliqué les exceptions obligatoires concernant :

- Le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- La dépréciation d'actifs financiers ;
- Les prêts publics.

Les autres exceptions obligatoires ne sont pas applicables à la Société.

Les exemptions facultatives appliquées par le Groupe sont relatives à la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 16 : contrats de location

La Société a adopté la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Société a évalué l'ensemble des contrats existants au 1^{er} janvier 2021 afin de déterminer si un contrat constitue un contrat de location au sens d'IFRS 16.

Une entité qui applique les normes IFRS pour la première fois et qui est preneuse de contrats de location est autorisée à appliquer l'approche suivante à l'ensemble de ses contrats de location, à la date de transition :

- Les passifs locatifs ont été évalués à la valeur des loyers restants, actualisée sur la base du taux d'emprunt marginal du locataire à la date de transition soit au 1^{er} janvier 2021.
- Les droits d'utilisation ont été évalués pour un montant égal à la dette locative, ajusté du montant des loyers constatés d'avance ou à payer au titre de ce contrat comptabilisé dans l'état de la situation financière immédiatement avant le 1^{er} janvier 2021.

3.1.3. Nouvelles normes, amendements et interprétations

3.1.3.1. Application de nouvelles normes ou de normes amendées et interprétations

Les normes, amendements et interprétations dont l'application était obligatoire pour les périodes commençant le 1er janvier 2021 ou après cette date sont les suivants :

- Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2
- Amendement à IFRS 16 relatif à la prolongation au 30 juin 2022 du traitement dérogatoire des allègements de loyers liés à la crise sanitaire de la CoViD 19
- Interprétation IFRIC relative au rattachement des coûts des droits acquis de certains régimes à prestations définis aux périodes de service rendu
- Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements connexes nécessaires à la mise en service de prestations de service logiciels (SaaS)

Le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur ses comptes liés à l'application de ces normes, interprétations ou amendements nouveaux.

3.1.3.2. Application de nouvelles normes ou de normes amendées et interprétations précocement adoptées par le Groupe

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2022 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

3.1.4. Rapprochement des états de la situation financière, du résultat net et des autres éléments du résultat global

Aucun rapprochement entre les états de la situation financière, du résultat net et des autres éléments du résultat global n'a pu être préparé :

- Le Groupe n'ayant jamais présenté d'états financiers avec une date d'ouverture au 1er janvier 2021, le rapprochement à la date de transition n'a pu être effectué.
- Les éléments de résultat précédemment présentés par le Groupe couvrent la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021 et ne peuvent donc être rapprochés des comptes consolidés IFRS établis au 31 décembre 2021 et d'une durée de 12 mois.
- L'état de la situation financière au 31 décembre 2021 précédemment présenté en normes françaises intègre des éléments de résultat couvrant la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021 et ne peut être rapproché de l'état de situation financière en IFRS intégrant des éléments de résultat sur une période de 12 mois.

3.1.5. Descriptif des principaux impacts de la transition IFRS

Les principaux retraitements de consolidation et IFRS opérés sur le premier exercice comprennent :

- Présentation du compte de résultat

Suivant les principes de la norme IAS 1, le Groupe a choisi de présenter en normes IFRS un compte de résultat par destination.

Le résultat exceptionnel présent dans les comptes en normes françaises a été reclassé pour 929 K€ en autres produits et charges opérationnels.

Les reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges sont également reclassées en déductions des charges d'exploitation correspondantes.

- Présentation du bilan

Les normes comptables françaises ne requièrent pas la distinction de la part courante de celle non courante dans actifs et passifs au bilan. Selon la norme IAS 1, les emprunts et dettes financières assimilées de moins d'un an ont été reclassés en passifs courants.

- Avantages au personnel

Dans les comptes consolidés en normes françaises, la provision d'indemnités de départ à la retraite était comptabilisée dans les états financiers (1 053 K€ au 31/12/2021).

Conformément à la norme IAS 19, la provision d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée dans les états financiers (1 193 K€ au 31/12/2021) et l'enregistrement des écarts actuariels se fait dans les autres éléments du résultat global. Les hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 5.16.

- CIR et CII

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont exclusivement liés à des frais de recherche et développement comptabilisés en charge, et sont de ce fait, traités comme une subvention liée au résultat. Le montant est ainsi reconnu en déduction des charges de R&D, voir la note 5.21.

- Crédits baux et location

La norme IFRS 16 impose la comptabilisation au bilan du preneur de tous les contrats de location, comptabilisés en charges en normes françaises. Il en résulte :

- l'annulation des charges de locations et crédits-bails comptabilisées en normes françaises ;
- la comptabilisation d'une dotation aux amortissements relative à l'actif « droit d'utilisation » ;
- la comptabilisation de charge d'intérêt sur emprunt au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

L'application de cette norme a eu pour effet de venir augmenter l'actif reconnu (et la dette) comparativement au retraitement des contrats de crédit-bail et assimilés opérés dans les comptes consolidés en normes françaises. En effet, les baux immobiliers de groupe Berkem, entrant dans le champ d'IFRS 16 et hors champ du règlement l'ANC 2020-01, sont désormais retraités dans les comptes consolidés. Le droit d'utilisation net au 31/12/2021 selon le référentiel IFRS est de 4 379 K€ contre un

actif relatif aux contrats de crédits bail et assimilés dans les comptes consolidés en normes françaises de 1 711 K€.

- CVAE

La CVAE a été reclassée au compte de résultat en impôt sur les résultats pour 130 K€ au 31 décembre 2021.

- Affacturage

Le contrat d'affacturage en place ne permettant pas la déconsolidation des créances dans le référentiel IFRS, le montant des en-cours cédés au factor ont été réintégrés à l'actif et au passif du bilan pour 4 743 K€ au 31 décembre 2021.

- Instruments financiers

Dans les comptes consolidés en normes françaises le notionnel des instruments financiers est présenté dans les engagements hors-bilan et les intérêts courus à la clôture au bilan.. Selon le référentiel IFRS, ces instruments financiers doivent être enregistrés au bilan en contrepartie de la rubrique Other Comprehensive Income (OCI). Ainsi, les deux SWAP de taux, qualifié de couverture de cash-flow, en vie en 2021 ont été comptabilisés dans le bilan consolidé IFRS de groupe Berkem au passif pour 190 K€ en contrepartie des OCI pour le même montant.

- Dettes financières

Selon le référentiel IFRS, les dettes financières sont enregistrées au coût amorti quand elles sont, dans le référentiel comptable français, comptabilisées pour leur montant nominal. La contrepartie de l'ajustement du montant de la dette à la clôture au passif transite par le résultat financier au compte de résultat. Au 31/12/2021, la comptabilisation des dettes au coût amorti a diminué les dettes financières de 205 K€ au passif du bilan consolidé en contrepartie du résultat financier.

3.1.6. Passage du résultat 2021 publié en normes françaises au résultat IFRS 2021

P&L 31/12/2021	Conso FR GAAP publiés - 10 mois	Résultat intercalaire - 2 mois	Conso FR GAAP - 12 mois	IFC	Instruments financiers - emprunts	Contrats de location	IFRS
Résultat net	159	1 538	1 697	- 165	- 224	- 114	1 193

3.1.7. Passage du compte de résultat 2021 IFRS par nature au compte de résultat IFRS 2021 par fonction

	P&L Nature - 12 mois IFRS
Chiffre d'affaires	46 049
Résultat d'exploitation	6 516
Résultat financier	-3 494
Résultat exceptionnel	- 929
Résultat avant impôt	1 962
IS et participation	- 899
Résultat net	1 193
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	
Résultat net - part du groupe	1 193

Hors IAS 1 / comptes IFRS dans un P&L FR GAAP

	P&L fonction - 12 mois IFRS
Chiffre d'affaires	46 049
Résultat opérationnel courant	6 516
Autres charges et produits opérationnels	- 929
Résultat opérationnel	5 587
Résultat financier	-3 494
IS et participation	- 899
Résultat net	1 193
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	
Résultat net - part du groupe	1 193

3.1.8. Passage du bilan 2021 publié en normes françaises au bilan IFRS 2021

Bilan consolidé 31/12/2021	FR GAAP publié	Présentation	Retraitement comptabilité acquisition	IFC	Affecturage	Contrats de location	Autres	IFRS
Actifs incorporels	25 333		-19 541					5 792
Goodwill (IFRS 3)	29 693		-20 650					9 043
Actifs corporels	13 472					675		14 147
Actifs financiers	226							226
Actifs d'impôts différés		2 109		53		46	-40	2 168
Actif non courant	68 723	2 109	-40 191	53		721	-40	31 375
Stocks et en-cours	7 254							7 254
Clients et comptes rattachés	2 986				4 743			7 729
Autres créances et comptes de régularisation	8 406	-2 109						6 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dont VMP)	15 602							15 602
Actif courant	34 248	-2 109		0	4 743	0	0	36 882
Total actif	102 971	0	-40 191	53	4 743	721	-40	68 258

Bilan consolidé 31/12/2021	FR GAAP publié	Présentation	IFC	Affacturage	Instruments financiers	Instruments financiers - emprunts	Contrats de location	Autres	IFRS
Capital	39 791								39 791
Primes liées au capital	29 801								29 801
Réserves groupe	1 866							-43 070	-41 204
Réserves de conversion	0								0
Résultat de l'exercice	159							1 034	1 193
OCI	0		75		-190				-115
Capitaux propres	71 618	0	75	0	-190	0	0	-42 036	29 467
Provisions non courantes	281								281
Engagements envers le personnel	1 053		140						1 193
Dettes financières non courantes	19 997	-5 390				-204	2 568	-63	16 908
Autres passifs long terme	0							227	227
Passif non courant	21 330	-5 390	140	0	0	-204	2 568	164	18 609
Fournisseurs et comptes rattachés	5 951								5 951
Autres dettes et comptes de régularisation	4 073	-852		4 743	190			-225	7 928
Autres passifs courant		852							852
Dettes financières courantes		5 390						62	5 452
Passif courant	10 023	5 390	0	4 743	190	0	0	-163	20 183
Total passif	102 971	0	215	4 743	0	-204	2 568	-42 035	68 258

3.2. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers exige que la direction porte des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs, capitaux propres et de certains produits et charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'information disponible à la date de finalisation des états financiers, l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables au vu de l'historique de la Société, de la conjoncture économique et des informations dont le Groupe dispose. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principales estimations et hypothèses qui ont été déterminées dans le cadre de la préparation des états financiers du Groupe concernent :

- L'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions ;
- L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ;
- L'évaluation des provisions pour engagements de retraite ;

- La durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16 aux contrats de location ainsi que la détermination des taux d'emprunt marginaux ;

Principaux jugements et estimations en relation avec les problématiques environnementales et les enjeux climatiques

Le Groupe ayant recours à des matières premières d'origine végétale, il existe un risque d'approvisionnement et un risque sur la qualité de l'extrait végétal obtenu compte tenu de risques naturels (tempêtes, crues, inondations, sécheresse...) et du changement climatique qui peuvent influencer sur la quantité, la qualité, le rendement et les caractéristiques finales des produits. Le Groupe a ainsi souhaité développer ses capacités de sourcing ces dernières années afin de ne pas être dépendant de quelques fournisseurs et améliorer son outil industriel afin d'accroître par la même sa productivité et la qualité de ses extraits végétaux pour être moins dépendant de la qualité des récoltes.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a constaté d'importantes variations de prix sur les matières premières depuis le début du conflit en Ukraine. D'une manière générale, le Groupe a constaté une inflation significative sur l'ensemble des coûts : transport, énergie, etc. La hausse du coût des matières premières est le plus souvent répercutée dans les prix de vente de ses produits ; toutefois, il ne peut garantir qu'il pourra à l'avenir répercuter dans la majorité des cas, la hausse éventuelle du coût des matières premières dans le prix de vente de ses produits et ainsi, maintenir sa marge brute dans le temps pour l'ensemble de ses produits. A ce jour, le Groupe n'a pas constaté de difficultés d'approvisionnement causées par la guerre en Ukraine mais les incertitudes décrites ont été prises en compte dans les travaux d'évaluation des actifs et passifs du Groupe.

3.3. Continuité d'exploitation

Le Groupe était bénéficiaire au 31 décembre 2022 et disposait de capitaux propres d'un montant de 27 409 milliers d'euros et d'une trésorerie d'un montant de 11 532 milliers d'euros. Dans ce contexte, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été utilisée compte tenu de la situation financière du Groupe et de sa capacité à répondre à ses besoins de financement pour les douze prochains mois.

3.4. Pandémie de Covid-19 et guerre en Ukraine

3.4.1. Pandémie de Covid-19

Le Covid-19, confirmé comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, a conduit à une crise sanitaire mondiale. Le Groupe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie. Ni au 31 décembre 2021, ni au 31 décembre 2022, ces incertitudes n'ont pas sensiblement remis en question les estimations et les hypothèses formulées par la direction. Le Groupe continuera de réévaluer ces estimations et hypothèses à mesure que la situation évoluera.

3.4.2. Guerre en Ukraine

Le conflit consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, débutée le 24 février 2022, n'a pas de conséquence directe sur le Groupe, ce dernier ne développant aucune activité dans les pays

belligérants ou faisant l'objet de sanctions économiques. Le Groupe subit néanmoins les conséquences de la hausse des prix des matières premières. Toutefois, au 31 décembre 2022, ces hausses ne constituent pour aucune des UGT définies par le groupe des indicateurs de perte de valeur.

3.5. Résumé des conventions comptables significatives

3.5.1. *Méthode d'évaluation*

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

3.5.2. *Base de consolidation*

Conformément à IFRS 10 – États financiers consolidés un investisseur contrôle une société lorsqu'il est exposé à des rendements variables découlant de sa participation avec l'entreprise et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entreprise. La notion de contrôle est appréhendée au regard :

- Du pouvoir détenu : l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité de diriger les activités pertinentes qui affectent de manière significative les rendements de l'entreprise. Afin de vérifier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.
- De l'exposition à la variabilité des rendements.
- D'un lien entre le pouvoir détenu et l'exposition à la variabilité des rendements.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale.

Tous les actifs et passifs intragroupes, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre membres du Groupe sont éliminés en consolidation complète.

La liste des principales sociétés incluses dans la consolidation est présentée ci-dessous :

Entité	Pays d'intégration	% détention au 31/12/2022	% détention au 31/12/2021	Méthode d'intégration
Groupe Berkem	France	Tête de consolidation		
Berkem Développement	France	100%	100%	Intégration globale
Adkalis	France	100%	100%	Intégration globale
Lixol Laboratoire Français du Sud-Ouest	France	100%	100%	Intégration globale
Berkem Développement	France	100%	100%	Intégration globale
Eurolyo	France	100%	100%	Intégration globale

3.5.3. Conversion des devises

3.5.3.1. Comptabilisation des opérations en devises dans les états financiers des entités consolidées

Les actifs non courants (autres que les actifs financiers) et les stocks acquis en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs financiers en devises sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la fin de la période considérée. Les gains et pertes résultant de la conversion de devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.5.3.2. Conversion en devises des états financiers des entités étrangères

Toutes les entités du périmètre de consolidation sont françaises et comptabilisent leurs opérations en euros. Aucune conversion des états financiers des filiales consolidées n'est nécessaire.

3.5.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Sous IFRS 15 « Produits des activités premières tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le Groupe satisfait à une obligation de prestation en transférant un bien ou un service distinct (ou un ensemble distinct de biens et/ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou services en contrepartie d'un montant que le Groupe s'attend à recevoir.

La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation du revenu selon une grille de critères en cinq étapes pour tous les types de transactions, de secteurs d'activité et sans opérer de distinction entre ventes de biens et prestations de service :

- Identification du contrat,
- Identification des obligations de performance au sein du contrat,
- Evaluation du prix du contrat,
- Allocation du prix du contrat à chaque obligation de performance,
- Reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les produits découlant de transactions ou événements non liés à un contrat avec un client (un tiers qui a contracté avec l'entité afin d'obtenir des biens ou services constituant une réalisation de l'activité ordinaire de l'entité en contrepartie d'un prix) sont exclus du champ d'application d'IFRS 15.

Les ventes comprennent les frais d'expédition et de manutention s'ils sont facturés au client et sont déclarées nettes des frais de promotion commerciale et autres, y compris les indemnités estimées pour les retours, les produits invendables et les remises de paiement immédiat. Les taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée et les autres droits d'accise ne sont pas comptabilisés dans les produits. Les remises de fin d'année sont connues et certaines lors de l'établissement des comptes et ont été comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du groupe Berkem est constitué majoritairement de ventes de biens (produits insecticides, fongicides, ignifuges & intumescents et anti-UV / anti-Humidité).

En parallèle, le groupe réalise des prestations de services de deux natures :

- Travail à façon : prestation de services visant à extraire un principe actif à partir d'une matière mise à disposition par le client ;
- Lyophilisation mais aussi mélange, broyage, etc. via la filiale Eurolyo.

La reconnaissance du revenu se fait à la date de transfert du contrôle de l'actif (*Point in Time*) :

- pour les ventes de biens, à la date de transfert des risques (généralement Ex-Works) ;
- pour les prestations de services, à la date de livraison (les conditions d'une reconnaissance en continu n'étant pas remplies).

Chaque vente avec un client est constituée d'une unique obligation de performance (absence de cas d'obligations multiples et donc de mécanisme d'allocation du prix du contrat à plusieurs obligations).

3.5.5. *Frais d'exploitation*

Le Groupe jugeant qu'il s'agit de la modalité de présentation fournissant les informations fiables les plus pertinentes, en application de l'option offerte par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », présente son état du résultat net par fonction (destination) de charges et non par nature de charges.

3.5.5.1. Coûts des produits et services vendus

Les coûts des produits et service vendus correspondent à toutes les dépenses directement associées à l'achat ou à la production des biens et services commercialisés, notamment l'achat de matières premières et la main d'œuvre directe.

3.5.5.2. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent les charges directement imputables aux activités de recherche et développement menés par le Groupe. Il s'agit notamment des charges de personnel liées aux salariés ayant des activités de R&D, des consommables de laboratoire, de sous-traitance ou de dépenses associées à l'obtention de brevets.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le Groupe bénéficie des dispositions de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts Français relatives au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») Français. Le CIR est accordé aux entreprises par les autorités fiscales françaises afin de les encourager à mener des recherches techniques et scientifiques. Les entreprises qui prouvent qu'elles ont des dépenses qui répondent aux critères requis (dépenses de recherche situées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union européenne ou dans un autre État de l'Espace économique européen et ayant conclu une convention fiscale avec la France qui contient une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû pour l'année fiscale au cours de laquelle les dépenses ont été effectuées et les trois exercices suivants, ou selon le cas, peuvent être remboursés en espèces. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR ne concernent que des dépenses de recherche.

Le CIR est présenté comme une déduction des charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats (pertes) car il répond à la définition de subvention gouvernementale telle que définie dans IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et information sur l'aide publique ».

Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Le Groupe bénéficie des dispositions de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts Français relatives au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») Français. Le CII est une mesure fiscale réservée aux petites et moyennes entreprises (selon la définition européenne). Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau (produit qui n'est pas encore mis sur le marché et qui se distingue des produits existants ou précédents par des performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités. L'assiette est plafonnée à 400 000 € par an et par entreprise.

Le CII est présenté comme une déduction des charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats (pertes) car il répond à la définition de subvention gouvernementale telle que définie dans IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et information sur l'aide publique ».

3.5.5.3. Ventes et marketing

Les frais marketing et ventes sont relatifs aux dépenses de publicité et de communication destinées à promouvoir les produits et activités du Groupe Berkem auprès d'un public cible.

3.5.5.4. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des coûts engagés par l'entreprise pour la bonne marche de son activité quotidienne et non directement attribuable à la production de biens et services vendus. Il s'agit notamment des salariés des fonction support (direction, ressources humaines, finance...), des loyers, des assurances ou des fournitures de bureau.

3.5.6. *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits d'exploitation non courants et les autres charges d'exploitation non courantes sont positionnés sous le « résultat d'exploitation courant ». La comptabilisation d'éléments non courant ne peut intervenir :

- qu'en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable ;
- et dès lors que la non-présentation de ses impacts distinctement des autres éléments du résultat fausserait la lecture de la performance de l'entreprise.

Il s'agit donc de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montants particulièrement significatifs, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat, pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

3.5.7. *Charges et produits financiers*

3.5.7.1. Charges financières

Les charges financières comprennent principalement les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations négatives de la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisées en résultat, les pertes de change réalisées et non réalisées sur les activités de financement et d'investissement et sur les instruments financiers et les reprises de pertes de valeur sur instruments financiers.

Les charges financières comprennent également les charges découlant du dénouement de l'escompte sur les provisions à long terme et le coût net des intérêts liés aux avantages sociaux. Ce poste n'inclut pas les escomptes commerciaux au comptant, qui sont déduits des ventes nettes.

3.5.7.2. Produits financiers

Les revenus financiers comprennent les revenus d'intérêts et de dividendes, les variations positives de la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisées en résultat, les gains de change réalisés et non réalisés sur les activités de financement et d'investissement et les plus-values sur cessions d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

3.5.8. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (charges ou produits) comprend la charge d'impôt courante et la charge d'impôt différé. Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires découlant de la différence entre la base d'imposition et la base comptable de l'actif et du passif. Les pertes fiscales qui peuvent être reportées en avant ou en arrière peuvent également être comptabilisées comme des actifs d'impôt différé. Les taux d'imposition qui ont été adoptés à la date de clôture sont utilisés pour déterminer l'impôt différé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour les recouvrer.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond à la définition d'un impôt tel que défini par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est donc présentée sur la ligne Impôts sur le résultat dans l'état du résultat net.

3.5.9. Obligations en matière d'avantages sociaux

Le Groupe offre des prestations de retraite aux employés et aux retraités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ». Les avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme font l'objet de deux régimes différents :

- Les régimes à cotisations déterminées pour lesquels le versement des pensions de retraites est réalisé par les organismes sociaux. Le coût est comptabilisé immédiatement dans la période au cours de laquelle il est engagé et équivaut au montant des cotisations versées par le Groupe.
- Les régimes à prestations déterminées correspondant au versement par le Groupe d'une indemnité de fin de carrière lors du départ des salariés.

Pour les régimes à prestations déterminées, le Groupe reconnaît généralement ses obligations de verser des pensions et des avantages similaires aux employés comme un passif, en fonction d'une estimation actuarielle des droits acquis ou actuellement acquis aux employés et aux retraités, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations sont effectuées au moins une fois par année et reposent sur des hypothèses financières (comme les taux d'actualisation) et des hypothèses démographiques (comme l'espérance de vie, l'âge de la retraite, le roulement du personnel et le taux d'augmentation salariale).

Ces passifs sont comptabilisés nets de la juste valeur de l'actif du régime.

Le coût des prestations pour la période se compose principalement du coût actuel des services, du coût des services passés, du coût net des intérêts, des gains ou des pertes découlant des règlements

du régime non précisés dans les modalités du régime et des gains ou pertes actuariels découlant des réductions du régime. Le coût net des intérêts pour la période est déterminé en appliquant le taux d'actualisation spécifié dans IAS 19 au passif net (c'est-à-dire le montant de l'obligation, déduction faite de l'actif du régime) comptabilisé à l'égard des régimes à prestations déterminées. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat net au cours de la période au cours de laquelle il est engagé, que les droits aient été acquis ou non au moment de l'adoption (dans le cas d'un nouveau régime) ou de la modification (dans le cas d'un régime existant).

Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations déterminées (régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi), aussi appelés « réévaluations du passif net au titre des prestations définies (actif) », découlent de changements dans les hypothèses financières et démographiques, d'ajustements d'expérience et de la différence entre le rendement réel et le coût des intérêts sur les actifs du régime. Les répercussions de ces réévaluations sont reconnues dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts différés ; ils ne sont pas reclassables ultérieurement en résultat net.

3.5.10. Paiements en actions

Conformément à IFRS 2, le groupe comptabilise une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Cette charge reflète la juste valeur du coût des services rendus.

Les conditions (vesting ou non vesting) d'attribution fonctions de conditions liées à l'évolution du cours du sous-jacent sur un marché côté sont appelées conditions de performance marché. Elles sont à prendre en compte dans la juste valeur. Leur atteinte est estimée à la date d'octroi et n'est pas réestimée par la suite.

Les autres conditions (non marché) sont prises en compte dans le calcul du nombre de titres et sont mises à jour à chaque arrêté comptable.

3.5.11. Regroupement d'entreprises

3.5.11.1. Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 10 « États financiers consolidés ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception (i) des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (qui sont évalués à la juste valeur moins les coûts de vente) et (ii) des actifs et passifs qui entrent dans le champ d'application de la IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 19 « Avantages sociaux ».

Les principales règles comptables applicables aux regroupements d'entreprises :

- Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges.

- Le goodwill peut être calculé sur la base soit (i) de la juste valeur totale de l'acquéreur, soit (ii) d'une part de la juste valeur de l'acquéreur proportionnelle à la participation acquise. Cette option est choisie pour chaque acquisition individuellement.

Les allocations de prix d'achat sont effectuées sous la responsabilité de la direction, avec l'aide d'un évaluateur indépendant dans le cas d'acquisitions majeures.

3.5.11.2. Goodwill

L'excédent du coût d'une acquisition sur la participation de la Société dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquérable est comptabilisé comme goodwill à la date du regroupement d'entreprises.

Conformément à la IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le goodwill est comptabilisé au coût diminué de la dépréciation cumulée.

Le goodwill est testé chaque année pour la dépréciation et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la dépréciation pourrait exister. Ces événements ou circonstances comprennent des changements importants susceptibles d'avoir une incidence autre que temporaire sur la substance de l'investissement initial.

3.5.12. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production, y compris les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile.

La durée de vie utile des autres actifs incorporels est examinée à la fin de chaque période de déclaration. L'effet de tout ajustement de la durée de vie utile est reconnu prospectivement comme un changement dans l'estimation comptable. Le Groupe ne possède aucun actif incorporel ayant une durée de vie utile indéfinie autre que le goodwill.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est comptabilisé dans le compte de résultat au sein du compte d'amortissement des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant, conformément à IAS 36.

3.5.12.1. Frais de recherche et de développement

Conformément à la IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les coûts de recherche et développement ne sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels que si tous les critères suivants sont remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- L'intention de notre part de mener à bien le projet et de l'utiliser ;

- La capacité d'utiliser l'actif incorporel ;
- La preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ;
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La durée de vie utile estimée des coûts de recherche et développement comptabilisés comme actifs incorporels est de 5 ans.

3.5.12.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises avec une durée de vie utile définie sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement et la dépréciation cumulés. La charge d'amortissement est comptabilisée sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles. Les durées de vie utile estimées sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans
- Licences logicielles : de 3 an à 5 ans
- Brevets : de 10 à 20 ans

3.5.13. Immobilisations corporelles détenues et louées

3.5.13.1. Immobilisations corporelles détenues

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables) ou à leur coût de production par la Société, selon le cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée du bien.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utile estimées suivantes :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans
- Agencement lourd : 4 à 30 ans
- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Véhicules : 3 à 5 ans

3.5.13.2. Immobilisations corporelles en location

3.5.13.2.1. Comptabilisation des contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par IFRS 16 « Contrats de location », sont consignés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui conduit à la comptabilisation :

- D'un actif représentant un droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du bail du contrat de « droit d'utilisation » ;

- D'un passif lié à l'obligation de paiement ou « dette de location ».

3.5.13.2.2. Mesure de l'actif de droit d'utilisation

À la date d'entrée en vigueur, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût et comprend :

- Le montant de la mesure initiale du passif locatif, auquel s'ajoute, le cas échéant, tout paiement de location effectué à la date de début ou avant, moins les incitatifs de location reçus ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux supportés par le locataire pour la conclusion du contrat. Il s'agit de coûts incrémentaux qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimatifs de restauration de l'actif loué selon les modalités du contrat.

Après la comptabilisation initiale, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être amorti sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents en tant que durée de location pour la composante locative.

3.5.13.2.3. Mesure de la dette de location

À la date d'entrée en vigueur, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de location sur la durée d'utilisation attendue (prise en compte le cas échéant, après une analyse des faits et circonstances sur chacun des contrats des options de renouvellement, de la durée raisonnablement certaine). La dette de location est ensuite mesurée sur la base d'un processus similaire à la méthode du coût amorti utilisant le taux d'actualisation. Le passif est augmenté des intérêts courus résultant de l'actualisation de la dette de location, au début de la période de location ; et les paiements effectués sont déduits.

Les frais d'intérêt pour la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte dans l'évaluation initiale du passif locatif et encourus au cours de la période pertinente, sont comptabilisés comme des coûts.

3.5.13.2.4. Principaux contrats locatifs applicables

Sur la base de son analyse, le Groupe a identifié des contrats de location selon la norme concernant les immeubles de bureaux, les équipements de laboratoire et les véhicules de société. Aux fins d'IFRS 16, la durée du contrat de location reflète les attentes raisonnables du Groupe quant à la période au cours de laquelle l'actif sous-jacent sera utilisé.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette locative est déterminé, pour chaque portefeuille d'actifs, en fonction du taux d'emprunt différentiel à la date du contrat. Le taux d'emprunt différentiel est le taux d'intérêt qu'un locataire devrait payer pour emprunter sur une durée similaire et, avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Les charges locatives relatives aux loyers de courte durée et de faible valeur restent classées comme des charges locatives dans les charges d'exploitation.

3.5.14. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables, les immobilisations corporelles amortissables et les droits d'utilisation sont testés pour la dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de dépréciation.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre (i) sa juste valeur moins les coûts de vente et (ii) sa valeur d'usage. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour réduire la valeur comptable à la valeur recouvrable.

3.5.15. Instruments financiers

3.5.15.1. Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est évalué à l'aide de l'une des trois catégories suivantes :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, en distinguant les instruments de dette des instruments de capitaux propres
- A la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette classification dépend à la fois :

- Des flux de trésorerie contractuels de l'instrument
- Du modèle économique de détention appliqué par la Société.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

3.5.15.1.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et correspondent aux dépôts de garantie et cautionnement principalement.

3.5.15.1.2. Créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur juste valeur, qui est la valeur nominale des factures sauf si les conditions de paiement n'exigent un ajustement important pour l'effet d'actualisation de la valeur temporelle aux taux d'intérêt du marché. Les créances commerciales sont ensuite mesurées au coût amorti. Une provision pour pertes de crédit attendues pour les créances commerciales et autres est comptabilisée si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances sont classées comme des actifs courants, à l'exception de celles dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de déclaration.

Le groupe n'a pas constaté de pertes sur créances irrécouvrables pour des montants significatifs lors des précédentes clôtures.

3.5.15.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

3.5.15.2. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les contrats de location-financement et les avances conditionnelles. Le Groupe dé-comptabilise les passifs financiers lorsque les obligations contractuelles sont libérées, annulées ou ont expiré.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés comme charges financières est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable.

3.5.16. Stocks

3.5.16.1. Valorisation brute des stocks

Les stocks sont mesurés au plus faible montant entre le coût et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de matières premières sont calculés à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré ou de la méthode du premier arrivé, premier sorti, selon la nature de l'inventaire.

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires pour effectuer la vente.

3.5.16.2. Dépréciation des stocks

Pour la dépréciation des stocks, au-delà des dépréciations en cas de valeur nette de réalisation inférieure au coût, la direction a défini un taux de décote en fonction du délai de rotation des stocks (plus de 12 mois sans mouvement). Le montant de provision est déterminé en appliquant ce taux à la valeur brute des stocks présents en fin d'exercice :

- Ancienneté ≤ 24 mois : 25% ;
- Ancienneté > 24 mois et ≤ 48 mois : 50% ;
- Ancienneté > 48 mois et ≤ 72 mois : 75% ;
- Ancienneté > 72 mois : 100%

3.5.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de respecter des engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou à d'autres fins. Ils sont facilement convertibles en un montant connu d'argent et sont soumis à un risque insignifiant de changements de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes bancaires, les fonds du marché monétaire et les dépôts bancaires fixes qui répondent à la définition d'un équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat net à la fin de chaque période de déclaration.

3.5.18. Provisions pour risques

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et de divers risques auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses opérations. Conformément à la IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé qui entraînera probablement une sortie de ressources vers le tiers, sans contrepartie équivalente attendue, et pour laquelle les sorties de trésorerie futures peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est une estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation, actualisée si nécessaire à la fin de l'exercice.

3.5.19. Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 « Informations sectorielles », le Groupe, émettant des actions cotées sur un marché régulé, peut fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités qu'il mène et des environnements économiques dans lesquels il opère.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont : l'extraction végétale et la formulation. Pour plus de détail, se référer à la note 5.27.

4. Gestion des risques financiers

4.1. Risque de change

Le risque de change correspond à l'exposition des taux de change des devises.

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détient pas d'instrument financiers dérivés de couverture du risque de change. Néanmoins, l'essentiel des transactions du groupe (achats et ventes) sont réalisées en euros, le Groupe n'est donc que très peu exposé au risque de change.

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque de ne pas être en mesure de faire face à ses besoins monétaires avec ses ressources financières. Il dépend en particulier du niveau d'exposition du Groupe aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès aux sources externes de financement.

Le Groupe s'efforce à anticiper ses besoins de liquidité et assure la couverture du risque de liquidité par les ressources financières à court et à long terme suivantes :

- Capitaux propres
- Endettement brut suivi par échéance (comme ventilé ci-après).

4.3. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Des instruments financiers adaptés sont utilisés afin de gérer l'exposition à ce risque à travers deux capfloor de taux souscrits en juillet 2022 :

- Auprès de la Banque Postale, un capfloor portant sur un notionnel de 3 000 K€ sur la période allant du 29 juillet 2022 au 27 juillet 2026 ;
- Auprès du Crédit Agricole, un capfloor portant sur un notionnel de 3 000 K€ sur la période allant du 26 juillet 2022 au 27 juillet 2026 ;

4.4. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manque à ses engagements contractuels. Le Groupe est exposé au risque de crédit en raison de ses créances commerciales, de ses créances de subventions et de ses équivalents de trésorerie. Sa politique est de gérer son risque en traitant avec des tiers ayant de bonnes normes de crédit.

5. Présentation des états financiers

5.1. Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Néant.

5.2. Ecart d'acquisition

	01/01/2021	31/12/2021	Valeur brute	Dépréciation	31/12/2022
Pôle Formulation	8 264	8 264	8 264		8 264
Pôle Extraction	778	778	778		778
Total	9 043	9 043	9 043	-	9 043

5.2.1. Test de dépréciation

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash-flows à l'infini, soit 2%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, le taux d'actualisation déterminé à partir des

données de marché ressort dans une fourchette comprise entre 10,2% et 11,6%. Ce taux d'actualisation est applicable pour l'UGT Formulation et l'UGT Extraction. Le taux d'actualisation utilisé pour l'exercice 2022 est de 10,5% (9,5% sur l'exercice 2021).

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021 ou au 31 décembre 2022.

5.2.2. Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du plan d'affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-200 pdb pour le ratio EBITDA / CA, +200 pdb pour le taux d'actualisation). Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

Pour l'UGT Formulation uniquement, ces analyses de sensibilité font apparaître des scénarios (à compter notamment d'un stress de 2 points de base du taux de WACC ou du taux d'EBITDA) dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.3. Immobilisations incorporelles

<i>en k euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/12/2021
Frais de recherche	1 674	495	-	-	458	2 627
Concessions, brevets & droits similaires	11 545	356	-	-	-	11 902
Immobilisations incorporelles en cours	458	-	- 0	-	- 458	-
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	3
Total immobilisations incorporelles	13 680	851	- 0	-	-	14 531
Amt/dép. frais de rech.	- 702	-	-	- 273	-	- 975
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	- 7 224	-	-	- 537	-	- 7 761
Amt/dép. autres immos incorp.	- 3	-	-	-	-	- 3
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 7 929	-	-	- 810	-	- 8 739
Total valeur nette	5 751	851	- 0	- 810	-	5 792

<i>en k euros</i>	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/12/2022
Frais de recherche	2 627	-	-	-	-	2 627
Concessions, brevets & droits similaires	11 902	246	-	-	-	12 147
Immobilisations incorporelles en cours	-	919	-	-	125	1 044
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	3
Total immobilisations incorporelles	14 531	1 165	-	-	125	15 821
Amt/dép. frais de rech.	- 975	-	-	- 372	-	- 1 347
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	- 7 761	-	-	- 562	-	- 8 323
Amt/dép. autres immos incorp.	- 3	-	-	-	-	- 3
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 8 739	-	-	- 934	-	- 9 673
Total valeur nette	5 792	1 165	-	- 934	125	6 148

5.4. Immobilisations corporelles

en k euros	01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/12/2021
Terrains	717	-	-	-	-	717
Agencements sur terrains	241	25	-	-	-	266
Constructions	11 726	312	-	-	265	12 303
Constructions – location (IFRS 16)	2 039	-	-	-	-	2 039
Installations tech, matériel & outillage	13 606	987	- 69	-	51	14 575
Installations tech, matériel & outillage – location (IFRS 16)	1 587	-	-	-	-	1 587
Matériel de transport	797	194	- 957	-	-	34
Matériel de transport – location (IFRS 16)	357	-	-	-	-	357
Matériel informatique	473	38	- 3	-	2	509
Autres immobilisations corporelles – location (IFRS 16)	1 001	-	-	-	-	1 001
Immobilisations corporelles en cours	596	965	-	-	- 318	1 243
Avances et acomptes s/imm. corp.	2	100	-	-	-	102
Autres immobilisations corporelles	934	15	-	-	-	949
Total immobilisations corporelles	34 074	2 636	- 1 030	-	-	35 681
Amt/dép. agencements sur terrains	- 158	-	-	- 14	-	- 172
Amt/dép. matériel transport	- 494	-	1	461	-	- 32
Amt/dép. matériel transport – location (IFRS 16)	-	-	-	- 36	-	- 36
Amt/dép. matériel informatique	- 421	-	3	- 33	-	- 451
Amt/dép. constructions	- 7 138	-	-	- 546	-	- 7 684
Amt/dép. constructions – location (IFRS 16)	-	-	-	- 203	-	- 203
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	- 11 074	-	164	- 1 018	-	- 11 928
Amt/dép. install tech, matériel & outil. – location (IFRS 16)	-	-	-	- 62	-	- 62
Amt/dép. autres immobilisations corp.	- 482	-	-	- 49	-	- 531
Amt/dép. autres immobilisations corp. – location (IFRS 16)	-	-	-	- 435	-	- 435
Total amt/dép. immobilisations corporelles	- 19 768	-	168	- 1 934	-	- 21 534
Total valeur nette	14 306	2 636	- 861	- 1 934	-	14 147

<i>en k euros</i>	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/12/2022
Terrains	717	-	-	-	-	717
Agencements sur terrains	266	-	-	-	-	266
Constructions	12 303	677	- 38	-	74	13 015
Constructions – location (IFRS 16)	2 039	-	-	-	-	2 039
Installations tech, matériel & outillage	14 575	1 229	- 2	-	92	15 894
Installations tech, matériel & outillage – location (IFRS 16)	1 587	568	-	-	-	2 155
Matériel de transport	34	30	-	-	-	64
Matériel de transport – location (IFRS 16)	357	-	-	-	-	357
Matériel informatique	509	64	-	-	-	573
Autres immobilisations corporelles – location (IFRS 16)	1 001	791	-	-	-	1 792
Immobilisations corporelles en cours	1 243	3 372	- 4	-	- 388	4 223
Avances et acomptes s/immo. corp.	102	587	-	-	-	689
Autres immobilisations corporelles	949	56	- 2	-	98	1 101
Total immobilisations corporelles	35 681	7 374	- 46	-	- 125	42 884
Amt/dép. agencements sur terrains	- 172	-	-	- 14	-	- 187
Amt/dép. matériel transport	- 32	-	-	- 13	-	- 45
Amt/dép. matériel transport – location (IFRS 16)	- 36	-	-	- 59	-	- 95
Amt/dép. matériel informatique	- 451	-	-	- 32	-	- 483
Amt/dép. constructions	- 7 684	-	1	- 551	11	- 8 223
Amt/dép. constructions – location (IFRS 16)	- 203	-	-	- 204	-	- 407
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	- 11 928	-	0	- 675	-	- 12 603
Amt/dép. install tech, matériel & outil. – location (IFRS 16)	- 62	-	-	- 410	-	- 472
Amt/dép. autres immobilisations corp.	- 531	-	1	- 59	- 11	- 600
Amt/dép. autres immobilisations corp. – location (IFRS 16)	- 435	-	-	- 442	-	- 877
Total amt/dép. immobilisations corporelles	- 21 534	-	3	- 2 461	-	- 23 992
Total valeur nette	14 147	7 374	- 43	- 2 461	- 125	18 892

5.5. Actifs financiers

<i>En k euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Créances rattachées à des part. - courant	-	-	-	-
Titres immobilisés (afs - non courant)	24	0	- 11	13
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	8 994	1	- 8 783	212
Total immobilisations financières	9 018	1	- 8 794	226
Total dép. immobilisations financières	-	-	-	-
Total valeur nette	9 018	1	- 8 794	226

Le flux de 8 783 K€ correspond au remboursement du compte courant envers la société HOF.

<i>En k euros</i>	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/12/2022
Créances rattachées à des part. - courant	-	-	-	-	0	0
Titres immobilisés (afs - non courant)	13	200	- 195	-	-	18
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	212	15	- 1	-	-	226
Total immobilisations financières	226	215	- 196	-	0	245
Total dép. immobilisations financières	-	-	-	- 37	-	- 37
Total valeur nette	226	215	- 196	- 37	0	208

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable. Le Groupe ne comptabilise pas de dépréciation ni au 31 décembre 2021, ni au 31 décembre 2022.

5.6. Impôts différés

Les impôts différés à la clôture 31/12/2022 se décomposent comme suit :

- Impôts différés sur activation des reports déficitaires : 894 K€
- Impôts différés sur annulation prime d'émission : 876 K€
- Impôts différés sur retraitement des engagements de retraite : 368 K€
- Impôts différés sur retraitement IFRS 16 : 29 K€

5.7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

<i>En k euros - 31/12/2021</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières premières, fournitures et aut. appro.	2 061	- 29	2 032
Stocks -produits finis et intermédiaires	5 444	- 222	5 222
Valeur totale des stocks	7 505	- 251	7 254

<i>En k euros - 31/12/2022</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières premières, fournitures et aut. appro.	3 080	- 46	3 034
Stocks -produits finis et intermédiaires	8 471	- 128	8 343
Valeur totale des stocks	11 551	- 174	11 377

Les dépréciations de stocks ont été mouvementées comme suit :

<i>En k euros</i>	01/01/2021	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	31/12/2021
Matières premières et approvisionnements	1 656	363	3	10	2 032
Produits intermédiaires et finis	4 660	529	44	- 10	5 222
Valeur totale des stocks	6 317	891	46	-	7 254

<i>En k euros</i>	31/12/2021	Mouvements	Dotations / reprises	31/12/2022
Matières premières et approvisionnements	2 032	1 019	- 17	3 034
Produits intermédiaires et finis	5 222	3 026	94	8 343
Valeur totale des stocks	7 254	4 046	77	11 377

5.8. Clients et autres débiteurs

Le détail des comptes de créances clients est le suivant :

<i>En k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	7 959	8 016
Factures à établir	-	58
Dép. clients et comptes rattachés	- 214	- 345
Total clients et comptes rattachés	7 745	7 729
Fournisseurs - avances et acomptes versés	227	240
Créances sur personnel & org. sociaux	20	18
Créances fiscales - hors is - courant	1 394	1 349
Comptes courants groupe actif - courant	341	341
Autres créances - courant	1 253	1 539
Autres débiteurs	3 235	3 487
Total clients et autres débiteurs	10 980	11 216

5.9. Créances d'impôts

Elles s'élèvent à 1225 K€ au 31/12/2022 et sont principalement constituées de créances de CIR/CII.

Ce poste comprend également des provisions liées à des propositions de redressements fiscaux reçus sur certains CIR des sociétés Adkalis et Berkem Développement (contestés à date par Groupe Berkem), ainsi que des provisions pour couvrir le risque de l'extension de ces redressements à d'autres exercices non contrôlés par l'administration fiscale en vertu d'IAS 12.

5.10. Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<i>En k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	729	-
Charges constatées d'avance	403	263
Autres actifs courants	1 132	263

5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La variation de trésorerie est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

<i>en k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	18	69
Disponibilités	11 532	15 533
Total actif	11 549	15 602
Concours bancaires courants	148	208
Total passif	148	208
Trésorerie nette	11 401	15 394

5.12. Capital social

Le capital social de la société-mère Groupe Berkem est composé, au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2022, de 17 685 025 actions d'une valeur nominale de 2,25 €.

Le capital social de la société Groupe Berkem avait été affecté par plusieurs opérations intervenues au cours de l'année 2021 :

- 19/02/2021 : Réduction du capital motivé par des pertes à hauteur de 12,5 K€. Cette opération a eu pour effet de porter le capital à 37,5 K€ par la réduction de la valeur nette des 50 010 actions de 1 € à 0,75 €.

- 08/03/2021 :
 - o Regroupement des actions de la société. Echange d'une action ordinaire de valeur nominale de 2,25 € contre trois actions d'une valeur nominale 0,75€.
 - o Apport de 33 485 060 actions de la société Berkem Développement. Cette opération a été rémunérée par l'émission de 12 949 103 actions nouvelles représentant une augmentation du capital de 29 135 K€
- 07/12/2021 : augmentation de capital d'un montant de 10 618 K€ dans le cadre de l'introduction sur le marché EURONEXT.

Le résultat de base par action est le suivant (aucune action potentiellement dilutive n'est en circulation ni en 2021, ni en 2022) :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net en €	-1 567 226	1 193 091
Nombre d'actions émises	17 685 025	17 685 025
Résultat de base par action	-0,09	0,07
Résultat net en €	-1 567 226	1 193 091
Nombre d'actions émises	17 685 025	17 685 025
Actions potentiellement dilutives	0	0
Nombre d'actions diluées	17 685 025	17 685 025
Résultat dilué par action en €	-0,09	0,07

5.13. Prime d'émission

Une prime d'émission d'un montant de 33 271 K€ a été comptabilisée en date du 7 décembre 2021, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse.

Les frais d'augmentation de capital nets d'impôt de 3 469 K€ ont été imputés sur la prime d'émission.

5.14. Actions propres

Au 31 décembre 2022, les actions propres détenues par la société ont été comptabilisées en moins des capitaux propres à hauteur de 369 K€.

5.15. Bons de souscription d'actions, options d'achats d'actions et attributions gratuites d'actions

Au 31 décembre 2021, le groupe n'avait pas mis en place de dispositif de bons de souscription d'actions, d'options d'achats d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Date d'attribution	03/03/2022
Période d'acquisition (année)	1
Période de conservation (année)	1
Nombre d'actions attribué	111 250
Condition de performance	N/A

Cours à la date d'attribution	9,2
Dividende	0
Juste Valeur (JV)	9,2

Etalement de la charge (en K€)	Charge IFRS 2	Charges sociales (20%)	Charge totale P&L
31/12/2022	848	170	1 018

5.16. Provisions

<i>en k euros</i>	01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Opérations particulières	31/12/2021
Provisions pour litiges - non courant	-	44	-	-	44
Provisions pour litiges - courant	50	-	- 50	-	-
Total provisions pour risques	50	44	- 50	-	44
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 184	111	-	- 102	1 193
Autres provisions pour charges - non courant	-	237	-	-	237
Total provisions pour charges	1 184	348	-	-102	1 430
Total provisions pour risques et charges	1 234	392	- 50	-102	1 474

<i>en k euros</i>	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	Opérations particulières	31/12/2022
Provisions pour litiges - non courant	44	-	-	- 44	-	-
Provisions pour litiges - courant	-	4	- 44	44	-	4
Total provisions pour risques	44	4	- 44	-	-	4
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 193	112	-	- 190	168	1 283
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	-	-	190	-	190
Autres provisions pour charges - non courant	237	-	-	- 237	-	-
Provision pour impôt - courant	-	-	- 137	237	-	100
Total provisions pour charges	1 430	112	- 137	-	168	1 573
Total provisions pour risques et charges	1 474	116	- 181	-	168	1 577

A la clôture 2022, les provisions pour charge sont principalement composées d'une provision pour indemnités de départ en retraite pour 1 473 K€, dont 190 K€ sont classés en courant. ;

Concernant les engagements de retraites du Groupe, la méthode utilisée est prospective. La provision est de 1 473 K€ au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses utilisées	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation : Iboxx corporate AA10+	3,75%	0,98%
Age de départ en retraite	64 ans (cadre et non cadre)	67 ans (cadre et non cadre)
Taux de progression du salaire	3,5% (cadre et non cadre)	2% constant (cadre et non cadre)
Taux de rotation du personnel	Courbes décroissantes, s'annulant à 60 ans, de moyennes 2,9% pour les cadres et 4,0% pour les non cadres	1% cadre 5% non cadre
Convention collective	Chimie	Chimie
Départ à l'initiative du salarié	Volontaire à l'initiative du salarié	Volontaire à l'initiative du salarié
Table de mortalité	TGF TGH 05	TGF TGH 05

La provision pour engagement retraite a évolué de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Total passif à l'ouverture	1193	1184
Coût des services rendus	101	105
Intérêt financier net	13	5
Ecart actuariels générés sur la période	169	-102
Autres	-3	1
Total passif à la clôture	1473	1193

5.17. Dettes financières

La variation des dettes financières est la suivante :

en euros	01/01/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2021
Emprunts obligataires	15 852	-	- 16 945	1 093	-
Emprunts auprès établis. de crédit	29 099	-	- 5 875	- 6 315	16 908
<i>Dont IFRS 16</i>	<i>5 077</i>		<i>- 698</i>	<i>-735</i>	<i>3 644</i>
Intérêts courus sur emprunts	850	-	- 789	- 61	-
Emprunts et dettes financières non courants	45 801	-	- 23 609	- 5 283	16 908
Emprunts auprès établis. de crédit	382	-	- 438	5 238	5 182
<i>Dont IFRS 16</i>				<i>735</i>	<i>735</i>
Intérêts courus sur emprunts	5	1	- 5	61	62
Concours bancaires (trésorerie passive)	193	15	-	-	208
Emprunts et concours bancaires courants	580	16	- 443	5 299	5 452
Total emprunts et dettes financières	46 381	16	- 24 052	16	22 360

<i>en euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	6 500	-	- 210	6 290
Emprunts auprès établis. de crédit	16 908	19 359	- 17 011	- 1 213	18 043
<i>Dont IFRS 16</i>	3 644	1 359		-1 493	3 510
Emprunts et dettes financières non courants	16 908	25 859	- 17 011	- 1 422	24 334
Emprunts auprès établis. de crédit	5 182	-	- 2 546	217	2 853
<i>Dont IFRS 16</i>	735	1 062		1 493	1 166
Intérêts courus sur emprunts	62	241	- 84	-	219
Concours bancaires (trésorerie passive)	208	-	- 60	-	148
Emprunts et concours bancaires courants	5 452	241	- 2 690	217	3 220
Total emprunts et dettes financières	22 360	26 100	- 19 701	- 1 206	27 553

L'échéance des dettes financières non courantes est la suivante :

<i>en euros</i>	31/12/2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	16 908	-	13 563	3 345
Emprunts et dettes financières non courants	16 908	-	13 563	3 345

<i>en euros</i>	31/12/2022	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	6 290	-	-	6 290
Emprunts auprès établis. de crédit	18 043	-	9 970	8 073
Emprunts et dettes financières non courants	24 334	-	9 970	14 363

Les parts à taux fixe et variable sont les suivantes :

<i>en k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts à taux fixe	10 967	12 074
Emprunts à taux variable	16 586	10 286
Total emprunts	27 553	22 360

5.18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>En k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	5 491	4 844
Factures non parvenues	810	1 107
Dettes sociales	2 077	2 153
Dettes fiscales	293	995
Autres dettes	4 829	4 765
Intérêts courus sur dettes	-	4
Total fournisseurs et autres créditeurs	13 499	13 868

5.19. Autres passifs courants

<i>En k euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes s/ acquis. d'actifs	977	60
Clients - avances et acomptes reçus	947	792
Total autres passifs courants	1 925	852

5.20. Chiffre d'affaires

5.20.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2021		2022	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
Extraction végétale	14 564	32%	15 934	31%
Formulation	31 485	68%	35 631	69%
Chiffre d'affaires total	46 049	100%	51 566	100%

5.20.2. Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2021		2022	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
France	36 502	79%	37 798	73%
Export	9 547	21%	13 768	27%
Chiffre d'affaires total	46 049	100%	51 566	100%

5.20.3. Clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires des sociétés du périmètre

Deux clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires de la société Berkem :

	2022		2021	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
Client 1	5 070	62%	5 972	73%
Client 2	3 128	38%	2 248	27%
Chiffre d'affaires Berkem	8 198	100%	8 220	100%

Aucun autre client ne dépasse individuellement le seuil de 10% du chiffre d'affaires d'une des autres entités du Groupe.

5.21. Frais de recherche et développement

<i>en k euros</i>	2022	2021
Etudes et recherches	-525	-718
Charges de personnel	-1 519	-644
Amortissement	-687	-206
Autres	-310	-335
Subventions	894	722
Capitalisation des frais de développement	416	793
Total Frais de recherche et développement	-1 731	-388

Au titre de l'exercice 2022 :

- Groupe Berkem a engagé 3 041 K€ de dépenses en lien avec la stratégie d'innovation du groupe (1903 K€ en 2021) ;
- Concernant les subventions, le groupe a constaté 894 K€ (722 K€ en 2021) venant compenser en partie ces dépenses de R&D. Ce poste comprend les crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII) ;
- Enfin, le groupe a capitalisé des frais de développement à hauteur de 416 K€ (793 K€ en 2021) relatifs à des projets visant à développer de nouvelles gammes de produits notamment biosourcées ainsi qu'à obtenir des autorisations de mise sur le marché pour ses produits.

5.22. Produits et charges d'exploitation par nature hors autres produits et charges opérationnels

5.22.1. Production immobilisée

La production immobilisée s'est élevée à 1 854 K€ en 2022 contre 1 806 K€ en 2021. Les dépenses immobilisées concernent principalement :

- Des développements de nouvelles gammes notamment biosourcées ainsi que des demandes autorisations de mise sur le marché ;
- L'amélioration des bâtiments et des matériels industriels (mise en place d'un lyophilisateur, d'un réacteur et de système de défense incendie) ;
- Le déploiement d'un nouvel ERP.

La production immobilisée est comptabilisée dans le compte de résultat au sein des différentes rubriques en fonction de la nature du projet. Sur les deux derniers exercices, la répartition est la suivante :

- 52% en Coûts des produits et services vendus en 2022, 50% en 2021 ;
- 22% en Recherche et Développement en 2022, 43% en 2021 ;
- 26% en Frais Généraux et Administratifs en 2022, 7% en 2021.

5.22.2. Charges de personnel

<i>en k euros</i>	2022	2021
Rémunérations du personnel	-10 538	-8 053
Charges de sécurité soc. et de prévoyance	-3 885	-3 428
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-58	-95
Total Charges de personnel	-14 481	-11 576

5.22.3. Dotations et reprises sur amortissements et provisions

<i>en k euros</i>	2022	2021
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-934	-810
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-2 460	-1 781
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-174	-311
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	251	328
Dot./dép. des actifs circulants	-47	-1
Rep./dép. des créances (actif circulant)	178	51
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir	0	-369
Dot. aux prov. d'exploitation	-348	0
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-3 533	-2 894

5.23. Autres produits et charges opérationnels

Au 31/12/2022, les autres charges opérationnelles s'élèvent à 2.395 K€ dont 2.058k€ liés à des dotations aux provisions sur les risques de redressement fiscal de certaines créances de CIR (cf. note 5.9).

5.24. Résultat financier

<i>En k euros</i>	2022	2021
Revenus des équivalents de trésorerie	4	112
Variation de juste valeur (produit)	37	83
Gains de change	69	20
Autres produits financiers	28	1
Revenus actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	8	7
Reprises de provisions	1	1
Total des produits financiers	147	225
Charges d'intérêts sur emprunts / location	- 812	- 2 482
Variation de juste valeur (charge)	-21	-1 127
Dot./amt primes de remb. des obligations	-	- 30
Pertes de change	- 66	- 25
Autres charges financières	- 80	- 54
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	-	- 1
Dotations aux provisions	- 39	- 1
Total des charges financières	- 1 018	- 3 719
Résultat financier total	- 871	- 3 494

5.25. Impôts sur le résultat

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

<i>En k euros</i>	2022	2021
Impôts différés	333	- 13
Impôts courants	- 502	- 886
Impôts sur les bénéfices	- 169	- 899

Les impôts courants sont calculés selon le régime de l'intégration fiscale.

5.26. Preuve d'impôt

La réconciliation entre la charge (ou produit) d'impôt théorique et la charge (ou produit) d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En k euros</i>	2022	2021
Résultat net des entreprises intégrées	- 1 567	1 193
Impôts sur les bénéfices	- 169	- 899
Résultat net taxable	- 1 398	2 093
Taux d'imposition de la société mère	25,0%	26,5%
Charge d'impôts théorique	350	- 555
Différences permanentes	- 261	- 104
Déficits non activés	-	- 278
Retraitements de consolidation non fiscalisés	- 234	65
Crédits d'impôts	12	- 3
Changement de taux	20	-
Autres	- 56	- 25
Charge d'impôts réelle comptabilisée	- 169	- 899

5.27. Information sectorielle

Le groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation à travers deux pôles d'expertises :

- l'extraction végétale via les filiales Eurolyo et Berkem ;
- la formulation via les filiales Adkalis et Lixol.

La direction ayant choisi d'organiser le groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut, en conséquence, couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à condition que les caractéristiques économiques des activités, regroupées au sein d'un même secteur, soient sensiblement les mêmes.

L'extraction végétale représente 31% du chiffre d'affaires consolidé en 2022. À travers sa filiale BERKEM, le groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfices. BERKEM cible des principes actifs comme les polyphénols, antioxydants naturels extraits des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs de la nutraceutique, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits.

A travers sa filiale EUROLYO, le groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et les principes actifs fragiles intrinsèques des produits, tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022 est composé à 69 % par l'activité de formulation. À travers ses filiales ADKALIS et LIXOL, le groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie.

Ces deux secteurs opérationnels convergent aujourd'hui pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « sur activateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse, tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement. L'activité des extraits végétaux apporte son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenues dans divers végétaux, et le pôle formulation de biocides œuvre dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse, grâce à la synergie des deux technologies.

<i>En k euros - 2022</i>	Formulation	Extraction végétale	Total
Ecart d'acquisition	8 264	778	9 043
Immobilisations incorporelles	3 342	2 806	6 148
Immobilisations corporelles	6 411	12 481	18 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 436	7 113	11 549
Dettes financières	21 042	6 511	27 553
Résultat net	- 1 399	- 168	- 1 567

<i>En k euros - 2021</i>	Formulation	Extraction végétale	Total
Ecart d'acquisition	8 264	778	9 043
Immobilisations incorporelles	3 459	2 333	5 792
Immobilisations corporelles	4 659	9 488	14 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 138	9 464	15 602
Dettes financières	18 938	3 422	22 360
Résultat net	1 851	- 658	1 193

6. Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif moyen était de 171. Il se décomposait de la manière suivante :

	Effectif salarié moyen
Cadres	55
Agents de maîtrise et techniciens	55
Employés	21
Ouvriers	40
Total	171

Au 31 décembre 2021, l'effectif moyen était de 169. Il se décomposait de la manière suivante :

	Effectif salarié moyen
Cadres	56
Agents de maîtrise et techniciens	48
Employés	27
Ouvriers	38
Total	169

7. Transactions entre les parties liées

Monsieur Olivier FAHY est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996 (initialement au sein de la société Berkem (suite à la fusion-absorption de la société SARPAP) puis de la société Berkem Développement). En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce

et qu'a pu exercer Monsieur Olivier FAHY au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, et dans la mesure où la Société dispose désormais d'un rôle d'animation des sociétés du Groupe, l'équipe des cadres exécutifs salariés de Berkem Développement (incluant Monsieur Olivier FAHY au titre exclusivement de son contrat de travail suspendu de Directeur Adjoint à la Direction Générale) a été transférée, le 5 mars 2021, au sein de la Société dans le cadre de conventions tripartites de transfert volontaire conclues entre la Société, Berkem Développement et chaque salarié concerné.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le transfert conventionnel du contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY est demeuré sans incidence sur sa suspension.

8. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 113 K€ au titre de l'audit des comptes annuels et consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, ils s'élevaient à 263 K€.

9. Engagements hors bilan

9.1. Engagements donnés

Société concernée	Description	31/12/2022 (en K€)	31/12/2021 (en K€)
	Gage espèces donné sur financement BPI		100
Berkem Développement	Nantissement de titres des filiales en garantie du prêt senior de 20 M€ de 2018 consenti par Crédit Agricole Aquitaine, caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et la Banque Populaire Centre Atlantique		12 171
	Nantissement de titres des filiales en garantie du prêt senior de 63,5 M€ de 2022 consenti par le pool bancaire	12 171	
Lixol	Privilège de prêteur de dernier rang sur prêt d'équipement obtenu de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	852	740
Total		13 023	13 011

9.2. Engagements reçus

Société concernée	Description	31/12/2022 (en K€)	31/12/2021 (en K€)
Adkalis	Garantie Etat pour prêt Banque Palatine à hauteur de 90%		540
	Garantie Etat pour prêt Crédit Coopératif à hauteur de 90%		450
	Garantie Etat pour prêt Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à hauteur de 90%		540
Berkem	Garantie Fonds National de Garantie de Prêt Croissance Industrie 2 du prêt BPI à hauteur de 80%	374	490
	Cautionnement Caisse Mutuel Garant INDUST MECA du prêt équipement à hauteur de 30%	33	113
Lixol	Garantie Etat pour prêt Caisse d'Epargne à hauteur de 90%		450
	Garantie Etat pour prêt Crédit Agricole à hauteur de 90%		225
Berkem	Garantie Fonds National de Garantie "Garantie Atout ETI" du financement BPI à hauteur de 90%	281	394
Développement	Garantie Fonds National de Garantie du financement du prêt croissance BPI à hauteur de 60%	420	
	Garantie Etat pour prêt Banque Palatine à hauteur de 90%		660
Total		1 109	3 862

10. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes annuels

Le 16 février 2023, groupe Berkem a acquis la société i.Bioceuticals permettant une implantation du groupe en Amérique du Nord et un élargissement de l'offre biosourcée du groupe sur le marché très porteur de la Nutraceutique.

Le 7 mars 2023, groupe Berkem a étendu son partenariat avec la société Unipex, filiale du groupe Barentz. Cette opération a pour objectif d'accroître la présence du groupe à l'international.

Le 3 avril 2023, groupe Berkem a acquis la société Biopress, producteur français d'huiles et protéines 100% végétales. Cette acquisition stratégique permettra au groupe :

- D'augmentation des capacités d'extraction et de traitement des végétaux de Groupe Berkem portées à plus de 8 000 tonnes par an ;
- De disposer d'une filiale assurant un sourcing local en matières premières végétales sécurisant davantage la chaîne de valeur du Groupe ;
- Le renforcement des solutions du Groupe à destination de ses nombreux marchés (Compléments nutritionnels, Cosmétique, Peintures et vernis, etc.) ;
- L'accès à de nouveaux marchés considérables tels que l'agroalimentaire.